



LES JOURNÉES DU SML

Du 30 sept. au 02 oct. 2022
Hôtel Radisson Blu - NICE

Bulletin d'inscription

COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Tél. Email :
Adresse :
Code postal : Ville :

INSCRIPTION AUX ATELIERS DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE (1 choix par 1/2 journée)

Matin : Coordination Assistant médical Entreprise libérale
Après-midi : Retraite Nomenclature MG Convention médicale 2023

INSCRIPTION SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 OCTOBRE

Je serai présent(e) à : la journée du 1er oct. la soirée gala du 1er oct. la matinée du 2 oct.

HÉBERGEMENT (Les animaux domestiques ne sont pas admis au Radisson Blu)

Chambre souhaitée : Single Double (supplément de 22,20 € à régler directement à l'hôtel)
Pour les nuits du : Vendredi 30/09 Samedi 01/10

PARTICIPATION ACCOMPAGNANT(E) (Merci de cocher les cases correspondantes)

Déjeuner(s) : du vendredi 30/09 (57 €) du samedi 01/10 (57 €)
Gala : dîner de gala du samedi 01/10 (100 €)

MODALITÉS ET FRAIS D'INSCRIPTION

1. Remplir le bulletin
2. Joindre l'Attestation URSSAF au titre de l'exercice N-1, à défaut N-2
3. Joindre un chèque à l'ordre du SML correspondant aux frais d'inscription du congressiste (A) et aux éventuels frais de participation de l'accompagnant(e) (B + C + D)

A	Inscription Congressiste	180 €
B	1 Déjeuner Accompagnant(e)	57 €
C	2 Déjeuners Accompagnant(e)	114 €
D	Dîner de gala Accompagnant(e)	100 €
Total Général (en fonction des cases cochées A + B + C + D)		--- €

Retourner le dossier complet au
SML
40 Rue Gabriel Crié
92240 Malakoff

Évènement éligible au crédit d'impôt formation chef d'entreprise ET à la prise en charge individuelle FAF. L'inscription aux journées implique que vous approuvez l'ensemble des conditions générales ci-après. Vous nous autorisez à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant.

PRISE EN CHARGE HÉBERGEMENT ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les nuits des 30/09 et 01/10 sont prises en charge par le SML sous réserve d'être à jour de cotisation.
La prise en charge des frais de déplacement est plafonnée à 300 € sur présentation de justificatifs originaux, sous réserve d'être à jour de cotisation 2022 et de recevoir les demandes de prise en charge avant le 30/11/2022, le cachet de la poste faisant foi.